

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

N° 2026/153

Approbation de la convention de partenariat et de la mise à disposition d'une salle entre l'Association Réseau Etinc'Elles et la Commune de Grans

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le-vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle d'Honneur Germaine Richier de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

Présents : R. ANSILLON - V. APPOLONIE - F. ARNAUD - D. AUBERT - N. BARDIN - F. BERTORELLO - D. BUSELLI - E. CADET - R. CARTA - J. GIRARD - M. GRASSI - C. HUGUES - J-C. LAURENS - T. MARTIN - M. PERONNET - I. TEISSIER - G. RAYNAUD-BREMOND - R. SAURIN-DEVASSY - V. TIQUET - V. TRICON - G. VALVASON-SERODINE - L. VIARDOT-AMOURIC - P. VIDAL

Procurations : AC. BIERREN à R. ANSILLON - D. MIACHON à C. HUGUES - V. OLIVE à F. ARNAUD - N. REVERTER à D. AUBERT - C. RUIZ à V. APPOLONIE

Date de la convocation : Mardi 15 septembre 2026

Secrétaire de Séance : Robin ANSILLON

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée que la commune a signé une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiales des Bouches-du-Rhône. Cette convention regroupe divers thématiques et l'accompagnement à la parentalité en fait partie.

Le rapporteur rappelle également que la commune souhaite soutenir les initiatives visant à favoriser le lien social et l'accompagnement des familles.

Vu la délibération n°2023/245 du 18 décembre 2023 approuvant la Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles entre la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13) et les communes de Miramas, Cornillon-Confoux et Grans,

Vu la proposition de l'Association Réseau Etinc'Elles pour l'organisation de groupes de paroles entre parents de jeunes enfants sous forme d'ateliers entièrement gratuits pour les familles participantes,

Considérant que cette convention correspond à l'accompagnement du développement du volet parentalité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu,

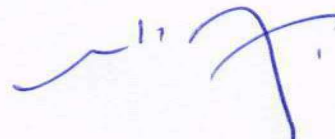
- Approuve la Convention de partenariat concernant l'organisation d'ateliers sur l'accompagnement des familles participantes avec l'Association Réseau Etinc'Elles située 1 Place Jules Morgan, 13300 Salon de Provence.
- Met à disposition gratuitement une salle à la Maison des Associations pour la mise en place de ces trois ateliers.
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,
ont signé au registre les membres présents,
Le Maire, Philippe LEANDRI

Le secrétaire de séance,
Robin ANSILLON





CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre l'Association Réseau Étinc'Elles (1 place Jules Morgan, 13300 Salon-de-Provence) et la Ville de Grans.

Article 1 – Objet

Organisation de trois cercles de parents de 2 heures les 10 octobre, 2 novembre et 28 novembre 2026 de 9 h 30 à 11 h 30 à la Maison de la Vie Associative, 24 rue Aristide Briand, 13450 Grans.

Article 2 – Engagements de l'Association

L'association prépare et anime les ateliers grâce au personnel qu'elle met à disposition.

Article 3 – Engagements de la Ville

La Ville met gratuitement à disposition une salle de la Maison de la Vie Associative pendant les créneaux prévus.

Article 4 – Gratuité

Les ateliers sont entièrement gratuits pour les familles participantes. La mise à disposition de la salle par la Ville de Grans est réalisée à titre gratuit. Aucune participation financière n'est demandée aux familles ni à la Ville de Grans dans le cadre de cette convention.

Article 5 – Assurances

Chaque partie est assurée pour les responsabilités qui lui incombent.

Article 6 – Durée

La convention prend fin après le dernier atelier.

Fait à Grans, le 23/09/2026

Pour l'Association Réseau Étinc'Elles

Pour la Ville de Grans

Nom :

Qualité :

Signature et cachet :

Nom : Philippe LEANDRI

Qualité : Maire de Grans

Signature et cachet :

